

### FAITS MARQUANTS

#### Tavelure :

Premiers périthèces matures observés, stade de sensibilité des arbres non atteint

### FRUITS A PEPINS

### MALADIES

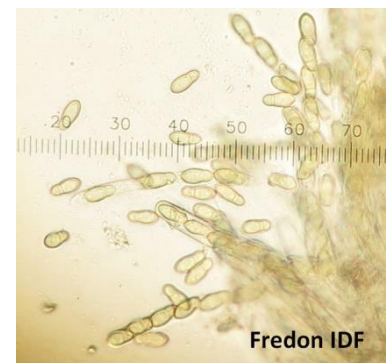
- TAVELURE DU POMMIER – VENTURIA INAEQUALIS



Le champignon responsable de la tavelure des pommiers se conserve durant l'hiver sous forme de périthèces dans les feuilles tombées au sol.

L'observation du premier périthèce mûr date du 21 février (Photo à gauche) aussi bien sur un lot de feuille de pommiers que sur un lot de feuille de poirier.

Ce sont les ascospores de tavelure (en forme de semelles de chaussures, détail sur la photo de droite) qui seront projetés lors des pluies et qui pourront contaminer les pommiers ou les poiriers si les conditions (température et durée d'humectation) sont adéquates.



A ce stade de maturation des périthèces, le potentiel de spores projetables est encore très faible. Il n'y a pas de risque immédiat de contamination d'autant plus que les stades de sensibilité des arbres ne sont pas encore atteints, c'est à dire C-C3 pour le pommier et C3-D pour le poirier.

Actuellement il n'y a aucun arbre présentant d'organes verts, **le risque de contamination est nul.** De plus, vu les conditions climatiques, l'évolution de la phénologie des différentes variétés est limitée. Dès une remontée des températures durables, elle sera à surveiller.

**Méthodes alternatives :**

La gestion de la litière foliaire permet de réduire l'inoculum primaire de tavelure.

Pour en savoir plus, consultez [la Fiche technique 11](#) du guide Ecophyto fruits : prophylaxie par gestion de la litière foliaire.

Prochain BSV, semaine 10

\*\*\*\*\*

**Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.**

- **Observations** : FREDON
- **Rédaction** : FREDON Ile de France : Céline BOURHIS- LEZIER
- **Comité de relecture** : DRIAAF – SRAL, Chambre d'Agriculture de Région d'Ile de France
- **Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique**, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante : [yves.morio@idf.chambagri.fr](mailto:yves.morio@idf.chambagri.fr) en précisant le(s) bulletin(s) que vous désirez recevoir: grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels, arboriculture, maraîchage, pépinière – horticulture, zones non agricoles.

**Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre de Région d'Île de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. Il est produit à partir d'observations ponctuelles.**

**S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. Chambre de Région d'Île de France dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.**

**Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Ile de France doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal**